



CRECQ

Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

**Réfection de la centrale Gentilly-2;
Selon le CRECQ, il existe de meilleures solutions pour répondre aux besoins énergétiques des québécois.**

Le 14 décembre 2004. Dans un mémoire adressé au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE), le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) exprime son désaccord face au projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs de la centrale nucléaire Gentilly-2. Selon l'organisme environnemental centricois, Hydro-Québec a glissé sur le principal enjeu du projet : le prolongement de la durée de vie de la centrale d'environ 25 ans par la reconstruction du réacteur nucléaire. Cette option, considérée comme un fait acquis par la société d'état, engendrera des centaines de tonnes de déchets radioactifs supplémentaires qui demeureront dangereux pendant des millénaires, et qui devront être gérés sur le site de Gentilly-2 pendant une période indéterminée puisque le Canada n'a pas encore trouvé de solution au problème de l'entreposage permanent. L'analyse complète du projet aurait dû permettre d'envisager un « plan B » en cas d'abandon du projet de réfection et de comparer les impacts environnementaux cumulatifs de la réfection de la centrale avec toutes les autres options de remplacement disponibles.

Rappelons que la centrale Gentilly-2 a été mise en service en 1983 et qu'elle arrivera à la fin de sa vie utile probablement avant 2013. Avec la remise à neuf du réacteur, au coût prévu de 1,2 milliards\$, la centrale continuerait sa production jusqu'à l'horizon 2035.

« L'investissement d'au moins 1,2 milliards\$ nécessaire pour la remise à neuf du réacteur nucléaire amènerait, selon nous, beaucoup plus de retombées positives sur les plans environnemental, social et économique à long terme s'il était orienté vers des options plus durables comme, par exemple, l'efficacité énergétique, la géothermie, l'éolien ou le solaire », d'ajouter M. Yvon Camirand, président du CRECQ.

Dans son mémoire, le CRECQ affirme que le coût de l'électricité produite par le nucléaire devient très élevé lorsque l'on tient compte des impacts environnementaux et sociaux de cette filière, des dépenses publiques qui y sont investies en matière de sécurité et des généreuses subventions directes et indirectes accordées à Énergie atomique du Canada. *« Notre organisme a adopté en 2003 une résolution pour « sortir le Québec du nucléaire » parce que nous croyons que les risques environnementaux et économiques*

que comporte le nucléaire à long terme sont trop grands dans le contexte québécois où il existe de nombreuses solutions potentielles de remplacement », de rappeler M. Gilles Guay, directeur général du CRECQ.

Le CRECQ dénonce également la situation incohérente dans laquelle est plongée le Québec depuis plusieurs années en matière de développement énergétique. En effet, de nombreux projets controversés, comme celui de Gentilly-2 ou de la centrale au gaz de Bécancour, sont évalués à la pièce alors que nous sommes toujours en attente d'une véritable politique à long terme, globale et cohérente sur le développement durable de l'énergie au Québec.

Le mémoire du CRECQ se retrouvera sous peu sur le site Internet de l'organisme au www.crecq.qc.ca/sections/actualites/rapports.htm.

- 30 -

Source : Éric Perreault
Chargé de projet
(819) 475-1048